

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE  
***L'ASSOCIATION DES COURS D'ADULTES DU CONSERVATOIRE DU 10<sup>ème</sup>***

6 février 2010

L'assemblée générale se réunit sur convocation de la présidente expédiée par la poste à tous les membres à jour de leur adhésion.

La réunion débute à 14h40 au Conservatoire municipal Hector Berlioz, 6 rue Pierre Bullet, 75010 Paris. Ce retard de 40 minutes sur l'horaire prévu est dû au grand nombre d'adhérents présents et au temps nécessaire pour l'émargement.

Avant d'entrer dans la salle, les adhérents émargent pour eux-mêmes et pour les personnes qu'ils représentent. Ils reçoivent le nombre de bulletins de vote correspondant (maximum 4) ainsi que le rapport d'activité et la synthèse des comptes annuels.

**Étaient présents :**

- Tous les membres du conseil d'administration : Meg Morley présidente, Claire Rius trésorière, Agnès Denamur secrétaire, Françoise Pitras, Laurence Beguin, Anne Sazerat, Anne Mayer et Guy Gouterman
- Béatrice Spoutil, coordonatrice de l'association
- 60 adhérents présents (163 représentés)
- 2 professeurs à titre personnel
- M. Philippe Avare, expert-comptable de l'association.

La présidente demande à Guy Gouterman d'assurer la présidence de séance et à Agnès Denamur de prendre les notes qui serviront à établir le compte rendu.

**Ordre du jour :**

- 1. Présentation et approbation du rapport de gestion 2008/2009**
  - 2. Approbation des comptes 2008/2009**
  - 3. Élection des membres du conseil d'administration**
  - 4. Projets en cours et perspectives**
  - 5. Informations sur la vie de l'association**
- 

**1. Présentation et approbation du rapport de gestion 2008/2009**

Après avoir présenté les différents membres du conseil d'administration, M. Morley, présidente, donne son rapport d'activité pour l'année 2008-2009 en reprenant les différents points abordés dans le document que les adhérents ont reçu au début de la réunion. Elle signale une augmentation des activités de pratique collective et une fréquentation stationnaire des cours individuels. Elle souligne notamment la vitalité de l'association qui s'exprime par des représentations effectuées à l'extérieur par différents ateliers en plus des auditions qui se

déroulent tout au long de l'année au sein du conservatoire. Par ailleurs, il faut noter que le site Internet de l'association suscite de l'intérêt puisqu'il est visité en moyenne 40 fois par jour.

Ensuite M. Morley passe la parole à la trésorière Claire Rius qui présente le nouveau cabinet d'expertise comptable mandaté par l'association. Une des premières tâches confiées à ce cabinet a été la mise en conformité de la rémunération des salariés avec la convention collective de l'animation. Cela concerne notamment la prise en compte de l'ancienneté pour le calcul de la prime d'ancienneté. Cela a entraîné une augmentation de la masse salariale, à laquelle s'est ajoutée la redevance pour les locaux applicable depuis octobre 2008. Ces deux facteurs expliquent l'essentiel de l'augmentation des dépenses. En attendant une réponse à la demande de subvention déposée auprès de la ville de Paris, les seules ressources de l'association restent les cotisations des adhérents.

M. Avare, expert-comptable, présente le bilan financier de la période d'activité N en comparaison à l'année précédente N-1.

Les ressources de l'association proviennent des cotisations des adhérents (dont des versements pour les formations AFDAS) et s'élèvent à 337 706 €, soit une augmentation de 9% par rapport à N-1. (Ce chiffre est inférieur aux recettes réellement réalisées, du fait de recettes anticipées à tort dans le bilan 2007-2008. Les 5500 € de recettes comptabilisées mais non perçues de l'année précédente ont dû être retranchés des produits 2008-2009).

Les charges de fonctionnement ont augmenté de 8 200 € soit de 33,6%. Cette augmentation s'explique par la facturation du travail du cabinet comptable et par la redevance d'occupation des locaux.

Les impôts et taxes ont baissé de 1 200 € par rapport à N-1 en raison d'une correction comptable.

Les frais de personnel ont augmenté de 33 000 €, soit 11,7% d'augmentation. Ceci est dû à l'augmentation des salaires et des charges sociales.

Le résultat d'exploitation est de -19 335 € avant produits financiers et exceptionnels, et de -12 480 € après. Ce déficit se répartit en 5 500 € dus à l'erreur de comptabilité en N-1, 3 000 € d'honoraires pour la modification des fiches de paye, 1 200 € pour l'achat du logiciel de gestion et 2 300 € de redevance pour les locaux.

Monsieur Avare constate que ce déficit s'explique très facilement.

Une question dans l'assistance porte sur une demande d'explication concernant la rubrique « locations ». Ce chiffre correspond à la redevance locaux, la location de salles pendant les travaux, et la location de partitions (pour 727 €).

L'engagement ancien de l'association dans le financement de l'orgue du conservatoire est de nouveau expliqué suite à une question.

Monsieur Avare explique les 6 800 € de produits financiers qui proviennent de la vente des SICAV de trésorerie.

Claire Rius fait remarquer que plus de 50% des professeurs sont, dans les 10 ans, susceptibles de demander leur départ à la retraite et que l'association doit se préoccuper de provisionner les indemnités de retraite.

Une question porte sur le nombre de professeurs. Il est précisé que l'équipe compte 27 professeurs, et une coordinatrice employée à temps partiel (24 h par semaine). Cet effectif est l'équivalent de 6 emplois à temps plein.

Une personne s'interroge sur l'association Vibrassons. Il s'agit de deux professeurs qui dispensent des cours de guitare depuis de nombreuses années par l'intermédiaire d'une association.

Une autre question porte sur le montant de la redevance qui se chiffrera entre 3 500 et 4 500 € pour l'année 2009–2010. Il est rappelé que jusqu'en 2008, en l'absence d'accord formalisé, les locaux étaient prêtés à titre gracieux.

Après avoir fait l'éloge du travail et de la qualité des professeurs, un adhérent pose une question sur leur rémunération et leur contrat de travail.

Selon la convention collective de l'animation la rémunération des salariés est calculée en fonction d'un coefficient, multiplié par la valeur du point qui est fixée par négociation entre les partenaires sociaux. Un coefficient a été attribué à chaque salarié de façon à retrouver le même niveau de salaire qu'à la fin de l'année 2008. A cette date le taux horaire brut était d'environ 28€. Avec l'application de la convention collective, la notion de taux horaire n'a plus beaucoup de sens, car les rémunérations totales sont variables selon l'ancienneté. La rémunération évolue de deux façons : par la revalorisation de la valeur du point (fixée par les partenaires sociaux) et par l'augmentation de la prime d'ancienneté (tous les deux ans).

Par ailleurs, le cabinet Avare est chargé d'accompagner l'association dans sa démarche de régularisation des contrats de travail, qui jusqu'ici n'ont jamais été formalisés. Le cas de chaque salarié sera examiné dans le détail.

A une question demandant s'il y avait un comité d'entreprise, il a été répondu que le total des heures de travail équivalant à 6 emplois à temps pleins, le comité d'entreprise n'est pas obligatoire. Néanmoins, les relations et le dialogue noués avec les professeurs constituent une priorité pour l'association, et des réunions avec leurs représentants ainsi que des réunions plénières sont organisées une ou deux fois par an. Il est toutefois difficile de réunir tous les enseignants en même temps.

Une personne fait part de sa déception de n'entendre parler que du bilan financier et de ce qui s'y rattache, au détriment d'informations sur la vie musicale de l'association. Cette remarque sera prise en compte pour l'organisation à l'avenir de réunions spécifiquement consacrées à l'activité musicale. Il est toutefois remarqué que de nombreuses informations sont disponibles tant dans le document fourni que sur le site et dans la brochure de l'association.

À un adhérent qui conteste la légalité de l'assemblée générale en l'absence de l'envoi du bilan financier en même temps que la convocation, il est répondu que le document définitif n'était pas encore disponible lors de la mise sous pli de la convocation. M. Avare, qui par ailleurs assure la gestion comptable de beaucoup d'associations, précise que l'envoi des documents comptables n'est pas une obligation légale. Le bilan comptable de l'association était à la disposition des adhérents dans le bureau de l'association 15 jours avant la date de l'assemblée générale.

Une autre personne qui exprime son intérêt pour le rapport d'activité regrette qu'il ne soit disponible que le jour de l'assemblée générale. Elle propose qu'il soit envoyé en même temps que la convocation ou mis à disposition sur le site. Cette publication serait en effet

souhaitable, dans la limite des possibilités des membres du conseil d'administration, et il est pris note de cette remarque pour la prochaine assemblée.

## **2. Approbation des comptes 2008/2009**

### **Il est procédé aux votes à main levée.**

M. Avare précise que les adhérents votent non seulement pour l'approbation du rapport de gestion mais également pour l'affectation du résultat. Lorsque le résultat est positif, on peut décider de le mettre soit en réserve de trésorerie, soit l'affecter en partie à des investissements ou à des provisions (retraite par exemple). Dans le cas contraire, un résultat négatif, l'affectation ne peut être qu'en report à nouveau.

Approbation du rapport de gestion

Contre : 0  
Abstention : 4 personnes présentes  
Pour : le reste des présents

Le rapport de gestion est approuvé.

Affectation du résultat sur le compte « Report à nouveau »

Contre : 0  
Abstention : 5 personnes présentes  
Pour : le reste des présents

Le résultat de l'exercice 2008-2009 est affecté au compte « Report à nouveau ».

Quitus au conseil d'administration pour sa gestion

Contre : 0  
Abstention : 9 personnes présentes  
Pour : le reste des présents

L'assemblée générale donne quitus au conseil d'administration pour sa gestion.

## **3. Élection des membres du conseil d'administration**

Il est rappelé que statutairement le conseil d'administration doit être renouvelé par tiers tous les deux ans. Les trois membres sortant du conseil d'administration sont Laurence Beguin, Agnès Denamur et Jean-Claude Tolédano. Aucun d'eux ne se représente. Cinq personnes se sont présentées pour les trois postes à pourvoir.

Chaque bulletin de vote comporte les cinq noms. Lors du vote il est demandé de rayer au moins deux noms afin de désigner au maximum trois candidats. Tout bulletin comptant plus de trois noms est considéré comme nul. Les trois noms ayant réuni les plus de voix sont élus.

Chaque candidat est invité à se présenter et expliciter son envie de s'impliquer dans l'association. Les cinq candidats sont :

Bénédicte Barral

Cécile Fainsilbert

Edouard Loos

Raymond Deïas

Paul Kujawski

Avant de procéder à l'élection proprement dite, Françoise Pitras, membre du conseil d'administration, fait un bref rappel des enjeux de cette élection. Le conseil d'administration est chargé d'élaborer la politique générale de l'association dans la mise en œuvre des objectifs définis par les statuts. Le conseil d'administration est un employeur collectif, avec les responsabilités financières et juridiques que cela suppose. La particularité du conseil d'administration associatif est que ses membres sont élus et bénévoles. La pérennité de l'association dépend de la conduite et de l'action de chaque administrateur.

Il est procédé au vote. Le dépouillement est fait par deux assesseurs volontaires pris dans la salle. Les résultats sont les suivants :

Paul Kujawski :	132	élu
Edouard Loos :	113	élu
Bénédicte Barral :	94	élu
Cécile Fainsilbert :	67	non élu
Raymond Deïas :	43	non élu

163 bulletins ont été dépouillés. Aucun bulletin nul, aucun bulletin blanc.

#### **4. Projets en cours et perspectives**

M. Morley donne quelques informations sur les projets entrepris depuis septembre 2009.

L'association a ouvert un cours de danse, après une année d'hiatus (aucun cours de danse n'a été proposé en 2008–2009, faute d'enseignant). Le cours proposé par Lysiane Michel a pour particularité de comporter un travail sur la notation utilisant la méthode Conté.

En novembre 2008, une réunion a été organisée avec les professeurs pour aborder le projet d'association. Cette réunion a été préparée par Béatrice Spoutil qui a réuni une documentation sur les projets pédagogiques. Cinq professeurs et tout le conseil d'administration étaient présents. Les enseignants présents ont fait un exposé de leur travail et de leurs réflexions pédagogiques. Ces informations peuvent constituer une première base pour développer un projet original.

#### **5. Informations sur la vie de l'association**

La parole est repassée à la salle pour les questions qui ont essentiellement trait aux locaux et aux rapports avec le personnel du conservatoire.

La disponibilité des locaux semble un problème récurrent. La présidente fait état d'une réunion qu'elle a provoquée avec les trois interlocuteurs de l'association que sont les représentants du conservatoire, la Mairie du 10<sup>ème</sup> et la Ville de Paris. La Mairie a beau soutenir l'activité de l'association, cela ne créera pas des mètres carrés supplémentaires et il faut composer avec l'activité propre du conservatoire. La politique de l'association est d'éviter les conflits qui seraient susceptibles d'aboutir à un blocage de la situation.

Il est rappelé que la convention signée pour l'occupation des lieux concerne les salles de cours et le bureau.

Une adhérente, élève dans la classe d'orgue, fait part de ses difficultés pour accéder à l'orgue, malgré un planning détaillé établi avec le Conservatoire. De même, certains professeurs se sont vus refuser l'accès aux salles qui leur étaient réservées ou ont été priés de les quitter avant la fin de leur cours.

Afin de mieux préciser les choses et faire part de situations désagréables dans lesquelles ont été placés des adhérents et des professeurs, une rencontre sera programmée avec le directeur du Conservatoire.

La réunion s'achève à 16h45. Les nouveaux membres élus du conseil d'administration sont congratulés.

---

Association des cours d'adultes du conservatoire du 10<sup>e</sup>

Assemblée générale du 6 février 2010

Texte lu par Françoise Pitras

C'est à moi qu'incombe la tâche de vous parler du rôle de l'adhérent élu au **conseil d'administration d'une association loi 1901**.

Le conseil d'administration est là pour définir la **politique générale** de l'association, et ceci n'est ni abstrait ni flou... car il s'agit de mettre en œuvre dans la pratique les **objectifs** des statuts.

Avec tout ce que cela comporte pour la conduite des affaires courantes de décisions collectives à prendre, de problématiques à cerner, de réflexions à mener collectivement, de projets dans lesquels s'impliquer personnellement.

Le conseil d'administration a donc des **responsabilités** financières : pour nous, la gestion, vous l'avez vue, d'un budget de 350.000 euros par an.

Le conseil d'administration est donc l'**employeur collectif** des 28 salariés de l'association, avec toutes les responsabilités juridiques de n'importe quel employeur (pilotage, encadrement, valorisation).

C'est lui qui fixe les orientations mises en œuvre ensuite par les salariés.

Je rappelle, car cela n'est pas toujours évident pour tout le monde, que les salariés ne peuvent être adhérents de l'association qui les emploie.

Ce qui fait la particularité de l'employeur associatif c'est qu'il est **bénévole** et **élu**.

Enfin, le conseil d'administration défend les intérêts de l'association auprès des différentes institutions, des autres associations, des partenaires éventuels, ...

La pérennité de l'association dépend donc de la conduite et de l'action de chaque administrateur.

Nous vous engageons à venir construire avec nous et consolider le fonctionnement de votre association.